

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat s'oppose à l'initiative dite « Ecopop » »

A l'instar du Conseil fédéral et des Chambres fédérales, le Conseil d'Etat vaudois préconise le rejet de l'initiative « Ecopop », sur laquelle le peuple se prononcera le 30 novembre 2014. Il considère que son adoption nuirait sérieusement à l'économie comme aux relations internationales de la Suisse. Le lien qu'établit le texte entre politique démographique et aide au développement lui paraît particulièrement problématique.

L'initiative dite « Ecopop » vise à limiter à 0,2 % par an sur une moyenne de trois ans la part de l'accroissement de la population résidant de manière permanente en Suisse attribuable au solde migratoire. Elle réclame aussi que 10% au moins de l'ensemble des moyens que la Confédération consacre à la coopération internationale au développement, soit affecté au financement de mesures visant à encourager la planification familiale volontaire. Ce qui représenterait quelque 200 millions de francs par an.

Le Conseil d'Etat vaudois constate que le seuil d'immigration envisagé réduirait drastiquement l'accès des entreprises à la main-d'oeuvre étrangère. Il poserait aussi d'inextricables problèmes de répartition des permis de travail entre branches économiques et régions du pays. Le canton de Vaud, dont le dynamisme repose largement sur l'ouverture économique du pays, serait l'un des premiers à en souffrir. Pour le Conseil d'Etat, les défis de la croissance économique ne peuvent être réglés par des limites rigides, mais par un éventail de mesures allant de l'adaptation des infrastructures de transport et de logement à la lutte contre le dumping salarial et le travail au noir. L'initiative aurait de surcroît de graves répercussions sur de multiples accords internationaux, en particulier avec les voisins immédiats de la Suisse.

Le Conseil d'Etat vaudois considère enfin que le conditionnement de notre aide au développement à des mesures de planification familiale volontaire dans les pays bénéficiaires est tout à fait injustifiable. Il s'inscrirait en rupture de notre tradition de coopération internationale, basée sur une approche partenariale. Il s'agit au surplus de deux mesures distinctes visant des objectifs différents. Une sensible détérioration de l'image de la Suisse dans les pays concernés est prévisible si une telle mesure était

introduite.

Le Conseil d'Etat souhaite que la population vaudoise confirme dans les urnes l'attitude d'ouverture qui a toujours été la sienne et rejette cette initiative. Il aura l'occasion de communiquer à nouveau sur ce sujet ultérieurement, à l'approche du scrutin.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 juin 2014

Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat, 021 316 50 01 ; Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures, 021 316 20 01